



A l'heure du premier bilan de l'économie de l'officine en 2018 et d'un an d'application de l'avenant n° 11 à la convention pharmaceutique, la bataille de chiffres s'intensifie entre les deux syndicats représentatifs des titulaires. Force est de constater que leurs analyses sont divergentes. Et qu'il est difficile de se forger sa propre opinion. Les experts comptables tentent d'éclairer le débat. PAR FRANÇOIS POUZAUD

TOP DÉPART POUR LA CLAUSE INDIVIDUELLE

À l'inverse de la clause (collective) de revoyure, la clause individuelle, prévue pour qu'aucune pharmacie ne subisse d'impact négatif de la réforme (indemnisation individuelle à l'euro près), peut d'ores et déjà être activée par les pharmaciens constatant une perte de rémunération d'au moins 350 € par an. Pour cette première année d'application éventuelle de cette clause, leur rémunération en 2018 est comparée, à périmètre constant, à celle calculée avec les paramètres de la rémunération de 2017. « Cette clause individuelle est applicable de suite, mais selon nos statistiques, seulement une dizaine de pharmacies pourrait être concernée », livre Gilles Bonnefond, président de l'USPO.

ÉCONOMIE

Le bilan de la rémunération reste flou

C'est toujours la même histoire. Faut-il se féliciter du verre à moitié plein ? Ou bien se lamenter en regardant le verre à moitié vide ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que les chiffres de l'économie de l'officine en 2018 ne recueillent pas l'unanimité syndicale. L'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), signataire de l'avenant n° 11 à la Convention pharmaceutique, dresse un bilan encourageant après une année de mise en place de la réforme. « Malgré une diminution importante du nombre de boîtes de médicaments dispensées qui s'est poursuivie à un rythme équivalent à celui de 2017, la rémunération de l'officine se stabilise à - 15 millions d'euros, et la réforme a permis d'en préserver 113 millions, soit 5 150 € en moyenne par officine », claronne Gilles Bonnefond, président de l'USPO. Il n'y a donc pas photo sur les effets protecteurs du nouveau mode de rémunération contre les baisses de prix, « alors que la perte de marge avoisinait les 150 M€ chaque année, 345 M€ sur les trois derniers exercices 2015, 2016 et 2017 ».

La Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), contestataire et non-signataire de l'avenant n° 11, considère au contraire qu'il n'a pas permis d'endiguer la perte de rémunération en 2018 (- 25 M€ sur le champ du médicament remboursable présenté au remboursement). L'analyse de son président Philippe Gaertner est sans appel : « Les chiffres confirment l'insuffisance de l'avenant n° 11, il manque en gros 100 M€ malgré les 70 M€ promis par l'Assurance maladie lors de sa signature ». Selon ses calculs, la perte subie par le réseau est supérieure à 1 % par rapport à 2016, l'année de référence. Suffisant donc selon lui pour déclencher la clause de revoyure dès à présent, alors que les signataires s'étaient engagés dans l'avenant n° 11 à rouvrir une négociation à partir de 2020 si le tir nécessitait d'être rectifié. « Les officines ne sont pas en mesure de continuer encore deux ans dans cette situation, d'autant que celle-ci va se compliquer avec le retour de l'inflation », appuie le président de la FSPF. « Les pharmacies ne parviendront pas à compenser l'augmentation de leurs charges ».

Qui a raison ? Les chiffres publiés par IQVIA (Pharmastat) ne souffrent d'aucune contestation des deux syndicats, mais ils en tirent des conclusions différentes. Contestés, ces chiffres le sont en revanche un tant soit peu par Nicolas Revel, directeur général de la Cnam, qui lors des 11^{es} Rencontres de l'USPO le 30 janvier a indiqué

que l'écart est légèrement plus favorable pour l'évolution de la marge du réseau selon les chiffres issus de son propre observatoire.

Confiant dans l'efficacité de la réforme de la rémunération qu'il a conclue en juillet 2017, Gilles Bonnefond est agacé – et c'est un euphémisme – par le discours de la FSPF et sa remise en cause de 70 M€. Dans l'esprit de la négociation, cette somme a été déterminée à périmètre constant par rapport à 2016, 2017 ayant été écartée, perte de marge catastrophique oblige. Sauf que, pour la FSPF, 2018 devait présenter un solde positif de rémunération pour le réseau, tout simplement équivalent aux 70 M€ apportés par l'Assurance maladie. Voilà pourquoi ce syndicat affirme qu'il manque 95 à 100 M€.

« Pas de modification de la marge avant 2021, sauf événement particulier »

En 2019, avec l'arrivée des nouveaux honoraires, « le mécanisme protecteur de la réforme vis-à-vis des baisses de prix sera deux fois plus important que ce que l'on avait auparavant », affirme Gilles Bonnefond. Il n'y aura donc pas de modification des paramètres de la marge avant 2021, « sauf événement particulier du type déremboursement de l'homéopathie », nuance-t-il. En effet, un déremboursement de l'homéopathie aggraverait considérablement la baisse des volumes, et avec elle, le déclin des honoraires à la boîte. Avec une nouvelle perte de près de 60 millions d'unités sur le médicament remboursable en 2018, l'honoraire de 1 € à la boîte pénalise le réseau. « Il y a un débat à reprendre très vite avec l'Assurance maladie, car l'officine part chaque année avec un énorme handicap, il faut revoir la légitimité de l'honoraire de 1 € à la boîte », a-t-il déclaré devant Nicolas Revel.

Se gardant bien de prendre parti pour l'un ou l'autre syndicat, les experts comptables restent quant à eux prudents dans leurs premières conclusions. Selon une étude signée Fiducial issue de l'analyse de 381 comptes clôturés sur les trois premiers trimestres 2018, le ballottage est favorable à la FSPF. La pharmacie perd en moyenne 4 000 euros de marge brute (- 0,35 %) sur un exercice, certes à cheval sur 2017 et 2018. Du fait de la faible croissance de l'activité relevée par ce cabinet (+ 0,35 % contre 0,65 % en 2017), le rapport s'inverse à nouveau entre pharmacies en hausse et celles en baisse, les premières étant redevenues minoritaires (48 % affichent une hausse moyenne de 3,96 %) aux dépens des

secondes à nouveau majoritaires (52 % accusent une baisse de CA de 3,44 % en moyenne.)

« Les résultats nous ont un peu surpris, car les chiffres d'affaires moyens ne décollent effectivement pas vraiment – en tout cas, la situation se dégrade même légèrement par rapport à l'année précédente. Ce qui est plus inquiétant, c'est l'affaiblissement de la marge commerciale et corrélativement de la marge brute », commente Philippe Becker, directeur du département pharmacie de Fiducial. Avec les données du 4^e trimestre 2018, « si ce recul de la marge brute se confirme, il est évident que la rentabilité brute moyenne (EBE) se dégradera dans une proportion équivalente », annonce-t-il.

Avec les résultats du groupement CGP, balle au centre ! 52 % des officines du panel étudié progressent, dont 20 % de 5 % et plus et 32 % entre 0 et + 5 %. « Quant à la marge totale en valeur, elle est stable », indique son président, Joël Lecœur, tout en apportant d'autres précisions sur la part contributive des médicaments chers (+ 11 % de progression) et sur le poids des honoraires de dispensation en 2018 (égal à 38 %).

Pour lui, 2018 est une année de stabilité marquée par une légère érosion du taux de marge de 0,3 point ramenée à 0,15 - 0,2 point en pourcentage grâce à l'augmentation des coopérations commerciales sur le générique. Ces dernières progressent de 36 500 € en moyenne en 2017 à près de 40 000 € en 2018. « L'heure de vérité pour la réforme de la rémunération sera 2019 et 2020, et ce n'est que dans deux ans que l'on pourra tirer un véritable bilan de cette réforme », conclut-il. ☉

+ PUBLIÉ DANS LE N° 3224 DU 05 MAI 2018
« Tout ce qu'il faut savoir sur les clauses de sauvegarde »

À RETENIR

- Pour le bilan 2018 de l'économie officinale, les syndicats FSPF et USPO campent chacun sur leurs positions : réforme protectrice pour l'USPO, perte de rémunération non endiguée pour la FSPF.
- Il ne devrait cependant pas y avoir de modification des paramètres de la marge avant 2021, sauf déremboursement de l'homéopathie qui impacterait fortement l'honoraire à la boîte.
- Les cabinets comptables ont eux-aussi une analyse divergente. 2018 devrait cependant être caractérisée par une petite érosion du taux de marge.
- Le bilan de la réforme de la rémunération ne pourra être réellement tiré qu'en 2019 et 2020.

Panorama de l'économie de l'officine en 2018

PAR FRANÇOIS POUZAUD - INFOGRAPHIE : WALTER BARROS ET IQVIA

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ EN 2018 VERSUS 2017

CA en milliers d'€	Activité				
	Chiffre d'affaires 2018	Chiffre d'affaires 2017	Contribution au CA 2018	Contribution au CA 2017	Evolution CA n/n-1
Chiffre d'affaires TVA 2,10 %	1 506	1 510	70,01 %	70,84 %	- 0,28 %
- Princeps < 150 € PFHT	769	839	51,08 %	55,59 %	- 8,37 %
- Princeps chers > 150 € PFHT	416	348	27,61 %	23,03 %	+ 19,53 %
- Génériques	321	323	21,31 %	21,38 %	- 0,60 %
Chiffre d'affaires TVA 5,5 %	222	204	10,34 %	9,59 %	+ 8,80 %
Chiffre d'affaires TVA 10 %	131	133	6,09 %	6,22 %	- 1,21 %
Chiffre d'affaires TVA 20 %	292	285	13,56 %	13,35 %	+ 2,51 %
Total	2 151	2 132	100 %	100 %	+ 0,91 %

NOTRE ANALYSE

L'activité est en augmentation, tirée par l'explosion des produits chers (+ 19,53 %). Les activités remboursables représentent 70,01 % du chiffre d'affaires global en 2018, contre 70,84 % en 2017 et, pour l'historique, 74,84 % en 2015. Les génériques n'évoluent plus en valeur depuis 3 ans. Les activités non remboursables sont tirées par les ventes étiquetées « 5,5 % ».

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA MARGE SUR TROIS ANS

	2018/2017		2017/2016		2016/2015	
Chiffre d'affaire HT	2 151 k€	100 %	2 132 k€	100,0 %	2 100 k€	100,0 %
Evolution du CA	+ 0,91 %		+ 1,52 %		+ 0,43 %	
Marge	666 k€	30,98 %	667 k€	31,29 %	653 k€	31,12 %
Evolution de la marge	- 0,09 %		+ 2,09 %		+ 1,41 %	

NOTRE ANALYSE

Le taux de marge global se tasse sous l'effet des produits chers et, avec la petite progression d'activité, la marge en valeur est stable. Par ailleurs, dans l'étude Adequa, les frais de personnel sont en hausse en valeur (+ 2,15 %), absorbant 35,69 % de la marge. Compte tenu de la stagnation de la marge, la rentabilité (mesurée par la performance commerciale et de gestion) est en léger recul, tant en valeur (-2 k€ à 297 k€) qu'en pourcentage du CA (13,79 % en 2018 contre 14,01 % en 2017).

ÉVOLUTION DU CA GLOBAL PRIX PUBLIC TTC DU RÉSEAU DES OFFICINES EN MÉTROPOLE ET DE SES DIFFÉRENTS SEGMENTS DE MARCHÉ EN 2018

En chiffre d'affaires TTC prix publics, évolution vs 2017.

